

SSIAD

REF : SSIAD2016002

Signataire : M. CAROUX

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET: Convention réglant les relations entre le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et une infirmière libérale diplômée d'Etat

EXPOSE :

Le SSIDPAAH intervient auprès de personnes âgées ou handicapées qui entrent dans une forte dépendance, en missionnant ses personnels aide-soignants et infirmiers au domicile des personnes concernées.

Ces personnes ayant parfois déjà un(e) infirmier(ère) libéral(e) intervenant pour des soins techniques, le service doit laisser à ces patients le libre choix entre la poursuite de ces interventions avec leur intervenant habituel, ou opter pour le personnel du SSIDPAAH. Dans le premier cas, le service rémunère les actes effectués par ces intervenants(es) dans le cadre de conventions individuelles.

Ces actes sont prévus au budget du service fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention entre madame MARIE MAGDELEINE SYNNDRA, Infirmière libérale Diplômée d'Etat, et la Ville d'Aubervilliers (SSIDPAAH).

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Sozig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Autonomie / CCAS

SSIAD

REF : SSIAD2016002

Signataire : M. CAROUX

OBJET :Convention réglant les relations entre le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et une infirmière libérale diplômée d'Etat

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile,

Considérant l'intérêt pour la commune de signer la convention avec madame MARIE MAGDELEINE SYNNDRA, Infirmière libérale Diplômée d'Etat et le Service des Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention avec madame MARIE MAGDELEINE Synndra, Infirmière libérale Diplômée d'Etat, et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers, pour la prise en charge de ses actes en direction des personnes admises au bénéfice des soins mis en œuvre par le SSIDPAAH, tels que ces projets figurent en annexe de la présente convention, et autorise la Maire à les signer au nom de la Commune.

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée
Sophie VALLY

